



5^e Congrès statutaire d'Unifor

Du 25 au 29 août 2025

Centre des congrès de Vancouver | Vancouver, Colombie-Britannique

Lettre de convocation





Nous sommes heureux de convoquer le 5^e Congrès statutaire d'Unifor qui se déroulera du 25 au 29 août au Centre des congrès de Vancouver. Le congrès commencera à 9 h le lundi 25 août dans la salle West Ballroom ABC située au premier étage.

Le Congrès statutaire d'Unifor offre aux membres, aux militantes et militants ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants des sections locales de partout au pays la chance de célébrer les victoires communes, d'évaluer les obstacles auxquels nous sommes confrontés et de planifier ensemble l'avenir des travailleuses et travailleurs canadiens.

Compte tenu du contexte actuel marqué par des tensions croissantes, nous devons absolument toutes et tous nous mobiliser dans la lutte visant à protéger les emplois canadiens, travailler à accroître l'unité et la solidarité, et être prêts à relever les défis du moment. Nous encourageons fortement les sections locales à participer au Congrès statutaire puisqu'il s'agit d'un événement qui permet de tracer la voie que suivra notre syndicat pour les années à venir.

Il n'y a pas de frais d'inscription, mais il est obligatoire de s'inscrire préalablement au moyen du système d'inscription en ligne du syndicat.

La date limite pour s'inscrire est le 26 juillet 2025, à 17 h, HE.

La date limite pour soumettre des résolutions et des modifications statutaires est le 27 mai 2025 à 17 h, HE.

Au plaisir de vous accueillir à Vancouver et de travailler ensemble pour faire progresser les intérêts des membres d'Unifor ainsi que de l'ensemble des travailleuses et travailleurs!

En toute solidarité,



Lana Payne
Présidente nationale



Len Poirier
Secrétaire-trésorier
national



Daniel Cloutier
Directeur québécois

Inscription et enregistrement sur place

Inscription en ligne

Le nombre de déléguées et délégués admissibles au Congrès statutaire d'Unifor est décrit dans les statuts à l'article 6 : Congrès; il est basé sur les cotisations remises pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel chaque section locale a droit suivra la présente lettre de convocation et sera envoyée dans un courriel distinct directement aux présidentes et aux présidents de sections locales. Si vous avez des questions au sujet du nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour assister au Congrès statutaire. L'échéance pour s'inscrire est le 26 juillet 2025 à 17 h, HE.

Pour vous inscrire, rendez-vous au : <https://register1.unifor.org>.

Les présidentes et présidents de sections locales ont déjà reçu le nom d'utilisateur et le mot de passe à utiliser pour l'inscription en ligne des membres de leur section locale. Si vous ne retrouvez pas vos renseignements d'ouverture de session, veuillez envoyer un courriel à inscription@unifor.org et nous serons heureux de vous envoyer de nouveau l'information. Lors de l'inscription de vos déléguées et délégués, veuillez vous assurer d'indiquer une adresse courriel unique pour chaque déléguée ou délégué. À la suite de l'inscription, un courriel de suivi sera envoyé à la déléguée inscrite ou au délégué inscrit pour lui permettre de s'identifier pour les rencontres des groupes recherchant l'équité suivants :

- condition féminine
- jeunes travailleuses et travailleurs
- travailleuses et travailleurs ayant une incapacité
- LGBTQ
- travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur

Les réponses fournies permettront de confirmer l'inscription aux rencontres des groupes recherchant l'équité sélectionnés par la déléguée ou le délégué.

Pour soumettre une demande pour une déléguée ou un délégué supplémentaire représentant un groupe recherchant l'équité ou pour modifier l'inscription de la délégation de votre section locale, veuillez envoyer un courriel à : inscription@unifor.org. La date limite pour l'inscription et l'envoi de demandes pour une déléguée ou un délégué supplémentaire représentant un groupe recherchant l'équité est le 26 juillet 2025 à 17 h, HE.

Enregistrement sur place

Il n'y a pas de frais d'inscription. L'enregistrement sur place et la remise des trousseaux se feront au Centre des congrès de Vancouver durant les périodes suivantes :

Date	Heures d'ouverture pour l'enregistrement sur place
Dimanche 24 août	De 15 h à 18 h

Lundi 25 août	De 7 h 30 à l'ajournement de la séance quotidienne
Mardi 26 août	De 7 h 30 à l'ajournement de la séance quotidienne
Mercredi 27 août	De 7 h 30 à l'ajournement de la séance quotidienne
Jeudi 28 août	De 8 h à l'ajournement de la séance quotidienne
Vendredi 29 août	De 8 h 30 à l'ajournement de la séance quotidienne

Droit de délégation

Article 6.B.3 - Composition du Congrès

Le nombre de déléguées et délégués admissibles est basé sur les critères suivants :

- a. Sections locales ou organismes subordonnés avec une seule unité

1 à 250 membres	1 déléguée ou délégué
251 à 500 membres	2 déléguées ou délégués
501 à 750 membres	3 déléguées ou délégués
751 à 1 000 membres	4 déléguées ou délégués
1 001 à 1 250 membres	5 déléguées ou délégués

 et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

- b. Sections locales ou organismes subordonnés composés

Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale composée a droit à un nombre de déléguées et délégués basé sur ce qui suit :

250 à 500 membres	1 déléguée ou délégué
501 à 750 membres	2 déléguées ou délégués
751 à 1 000 membres	3 déléguées ou délégués
1 001 à 1 250 membres	4 déléguées ou délégués

 et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres.

Les membres d'unités de négociation d'une section locale composée ayant moins de 250 membres sont regroupés ensemble et ont droit à un nombre de déléguées et délégués conformément aux dispositions de la section B paragraphe 3a. du présent article.

Article 6.B.5

Chaque section locale et organisme subordonné informent la secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier de l'inscription des déléguées et délégués au plus tard 30 jours avant l'ouverture du congrès, en indiquant les noms, adresses résidentielles et adresses de courriel de chaque déléguée et délégué, déléguée suppléante ou délégué suppléant, déléguée spéciale ou délégué spécial, ainsi que le nom de la présidente ou du président de la délégation.

Article 6.B.7

Les déléguées et délégués ainsi que les déléguées suppléantes et délégués suppléants au congrès sont élus par scrutin secret avec un préavis de mises en candidature et d'élections d'au moins 15 jours. Les candidates et candidats ayant remporté le plus de votes sont élus, à moins que les règlements de la section locale en stipulent autrement.

Rencontres des conseils industriels

Si votre conseil industriel se rencontre à Vancouver avant le début du Congrès statutaire, vous serez avisé directement par les responsables de votre conseil industriel.

En vous inscrivant à votre Conseil industriel, vous N'ÊTES PAS AUSSI AUTOMATIQUEMENT inscrit au Congrès statutaire.

Les sections locales participant aux réunions de conseils industriels recevront directement la convocation de ces derniers.

Résolutions et modifications statutaires

Vous trouverez ci-dessous les règles encadrant les résolutions et les modifications statutaires.

Article 6, section C - Résolutions et modifications statutaires

1. Les résolutions et les modifications statutaires proposées par les sections locales ou les organismes subordonnés sont approuvées par une assemblée des membres, signées par une dirigeante ou un dirigeant de la section locale et soumises à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier au plus tard 90 jours avant l'ouverture du congrès.
2. Le Conseil exécutif national peut soumettre des résolutions ou des modifications statutaires, approuvées par un vote majoritaire de ses membres.
3. La secrétaire-trésorière ou le secrétaire-trésorier envoie à toutes les sections locales et à tous les organismes subordonnés toutes les résolutions ou les modifications statutaires au plus tard 60 jours avant l'ouverture du congrès.

Quelle est la procédure pour soumettre une résolution ou une modification statutaire?

- Les résolutions et les modifications statutaires doivent être soumises au plus tard **le mardi 27 mai 2025, à 17 h, HE.**
- Chaque résolution ou modification statutaire doit être approuvée par les membres lors d'une assemblée, inclure la date de l'assemblée au cours de laquelle elle a été approuvée, et être absolument signée par une dirigeante ou un dirigeant de la section locale.
- Les résolutions et les modifications statutaires doivent être soumises par courriel et seront acceptées dans la mesure où la date limite est respectée et chaque résolution et modification comprend l'approbation et les signatures requises.
- Veuillez soumettre vos résolutions et vos modifications statutaires une seule fois. Il n'est pas nécessaire d'envoyer la version originale par la poste si la version que vous avez envoyée par courriel comprend toutes les signatures requises.
- Méthodes acceptées pour soumettre vos résolutions ou vos modifications statutaires :

1. Par courriel à : tresorier@unifor.org
2. Par la poste à : Bureau national d'Unifor
a/s de : Bureau du secrétaire-trésorier national
115 Gordon Baker Road
Toronto, ON M2H 0A8

Résolutions

Les résolutions soumises doivent être rédigées dans le format adéquat, avec un langage clair, et inclure les éléments suivants :

- Expliquer les raisons pour lesquelles votre section locale soumet la résolution;
- Expliquer ce que votre section locale veut qu'Unifor fasse ou ne fasse pas;
- Ne pas dépasser 200 mots;
- Couvrir les nouveaux points ou les modifications aux politiques actuelles;
- Aborder un seul enjeu principal par résolution;
- Utiliser des phrases claires, directes et courtes;
- Utiliser des mots que les lectrices et lecteurs peuvent facilement comprendre;
- Être précis. Expliquer ce que vous souhaitez qui soit fait.

Modèle de résolution dans le format adéquat et formulée dans un langage clair



Résolution au Congrès statutaire

Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales à respecter la limite de 200 mots pour leurs résolutions.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit avoir les signatures adéquates pour confirmer que les résolutions proviennent d'une section locale et ont été approuvées par ses membres; et
- L'usage de mots comme « va » et « parce que » aide les déléguées et délégués à comprendre la résolution, en particulier les nouvelles déléguées et nouveaux délégués.

Soumise par la section locale _____ d'Unifor

(Nom complet), présidente/président

(Nom complet), secrétaire-archiviste

Date de l'assemblée des membres

Modification statutaire

Une modification statutaire doit :

- Indiquer clairement l'article qui doit être modifié et inclure le libellé de l'article tel qu'il figure dans les statuts en vigueur;
- Indiquer si la modification vise à : ajouter, supprimer ou apporter un changement.
- Mettre en évidence la modification de l'article, du paragraphe ou du sous-paragraphe.



Modification statutaire

Article 6 : Congrès– C : Résolutions et modifications statutaires

1. Les résolutions et les modifications statutaires proposées par les sections locales ou les organismes subordonnés sont approuvées par une assemblée des membres, signées par une dirigeante ou dirigeant de la section locale et soumises à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier au plus tard 90 jours avant l'ouverture du congrès.

Changer pour :

1. Les résolutions et les modifications statutaires, **formulées dans un langage clair**, proposées par les sections locales ou les organismes subordonnés sont approuvées par une assemblée des membres, signées par une dirigeante ou dirigeant de la section locale et soumises à la secrétaire-trésorière ou au secrétaire-trésorier au plus tard 90 jours avant l'ouverture du congrès.

Soumise par la section locale _____ d'Unifor

(nom complet), présidente/président

(nom complet), secrétaire-archiviste

Date de l'assemblée générale des membres

Service de garde, service de navettes et accessibilité

Service de garde

Le service de garde sera offert pendant les heures d'activité du Congrès statutaire. Pour être admissibles au programme, les enfants doivent être inscrits avant l'échéance du **26 juillet 2025 à 17 h, HE.**

Veuillez remplir le formulaire d'inscription au service de garde inclus dans cette trousse et le retourner au service de garde du Centre familial d'éducation par courriel à cefgarderie@unifor.org. Vous recevrez de l'information supplémentaire une fois que vous aurez rempli et soumis votre formulaire ou vos formulaires d'inscription au service de garde.

Déposer et récupérer un enfant :

- Vous devez signer un registre dès que vous déposez ou récupérez un enfant.
- Veuillez respecter les heures d'ouverture du service de garde et récupérer votre enfant ou vos enfants au moment prévu.
- Vous devez inscrire votre enfant ou vos enfants avant la date limite afin de garantir votre place. Veuillez noter que vous ne serez pas accepté dans le programme si vous soumettez votre inscription après le 26 juillet 2025.

À emporter chaque jour :

- Pour les enfants de 3 ans et moins : préparation pour nourrisson, nourriture pour bébé (au besoin), couches, lingettes, vêtements de rechange, couverture/doudou (pour les siestes, si l'enfant est habitué à un objet réconfortant).
- Pour les enfants de 4 ans et plus : chaussures de course, imperméable/parapluie, maillot de bain.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'information supplémentaire, veuillez envoyer un courriel à cefgarderie@unifor.org.

Services de navettes

Des autobus feront la navette entre le Centre des congrès de Vancouver et les divers hôtels (à l'exception de l'hôtel PanPacific qui est situé directement à côté du Centre des congrès de Vancouver) pendant toute la durée du Congrès statutaire. Les navettes seront en fonction chaque matin à partir de 7 h, puis en après-midi à compter de 16 h 30.

De plus, des navettes assureront le transport entre tous les hôtels et le lieu de l'événement pour la soirée du jeudi.

Les horaires détaillés des navettes seront affichés sur le site Web de l'événement et dans l'entrée des hôtels respectifs.

Visites guidées avec notre partenaire

Un certain nombre d'excursions locales gratuites et intéressantes sont prévues pendant que se dérouleront les activités du Congrès statutaire le lundi 25 août 2025. D'autres visites guidées seront offertes pendant que se dérouleront les activités du Congrès statutaire le reste de la semaine moyennant certains frais. Nous vous fournirons plus d'information à ce sujet à l'approche du début du congrès.

Accessibilité

Unifor cherche à rendre tous les rassemblements et événements syndicaux accessibles et exempts d'obstacles. Si vous avez besoin de mesures accomodements associés aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation aux activités de votre syndicat. Veuillez envoyer vos demandes à tresorier@unifor.org

De plus, si vous avez besoin que vos documents soient imprimés dans un format facilitant l'accessibilité, veuillez nous en aviser par courriel à inscription@unifor.org afin que nous puissions les préparer afin de vous les remettre à votre arrivée.

Information concernant les déplacements et l'hébergement

Rabais pour vos déplacements pour vous rendre à Vancouver, en Colombie-Britannique

Air Canada

Sans frais : 1 888 247-2262 (au Canada)

ATS : 1 800 361-8071

En ligne à aircanada.com

Code promotionnel : TZJDUQJ1

Porter Airlines

Sans frais : 1 888 619-8622

ATS : 1 855 542-3707, poste 711

En ligne : www.flyporter.com

Code promotionnel : UCCV25

WestJet

Sans frais : 1 888 937-8538

ATS : 1 877 952-0100

En ligne : www.westjet.ca

Code promotionnel : 1Y4O9UN

VIA Rail

VIA Rail offre un rabais de 5 % sur le tarif le plus bas en classe Économie, Économie Plus, Affaires, Affaires Plus et Voiture-lits. Pour obtenir ce rabais, veuillez communiquer avec VIA Rail au 1 888 842-7245 (au Canada), ATS : 1 800 268-9503 (pour les malendants) ou en visitant le site viarail.ca. Peu importe la classe, veuillez indiquer le code promotionnel 811133.



Hébergement à l'hôtel

En vue du Congrès statutaire, Unifor a négocié des tarifs spéciaux et réservé des blocs de chambres jusqu'au lundi 21 juillet 2025 dans les hôtels accessibles de Vancouver indiqués ci-dessous.

Lors de votre réservation, gardez à l'esprit qu'Unifor a réservé ces blocs et pourrait être tenu financièrement responsable s'il ne respectait pas ses engagements relativement à la réservation de ces blocs de chambres.

Fairmont Hotel Vancouver *Membres d'Unifor*

900 West Georgia Street, Vancouver BC V6C 2W6

À 13 minutes à pied du Centre des Congrès

Tarif : 349 \$/nuit

Téléphone : 1 604 684-3131 | Sans frais – 1 866 540-4452

Code de réservation : **REBO0825_001**

[Cliquez ici pour réserver en ligne](#)

Westin Bayshore *Membres du syndicat <<Unite Here>>*

1601 Bayshore Drive, Vancouver BC V6G 2V4

À 17 minutes à pied du Centre des Congrès

Tarif : 399 \$/nuit

Téléphone – 1 604 682-3377

Code de réservation: **M-KYU43CE**

[Cliquez ici pour réserver en ligne](#)

Pan Pacific Vancouver *Membres du syndicat <<Unite Here>>*

300-999 Canada Place, Vancouver BC V6C 3B5

À 5 minutes à pied du Centre des Congrès

Tarif : 439 \$/nuit

Téléphone : 1 604 662-8111 | Sans frais – 1 800 663-1515

Code de réservation: **UNIF0825**

[Cliquez ici pour réserver en ligne](#)

Hyatt Regency *Membres du syndicat <<Unite Here>>*

655 Burrard Street, Vancouver BC V6C 2R7

À 10 minutes à pied du Centre des Congrès

Tarif : 399 \$/nuit

Téléphone : 1 800 233-1234

Code de réservation: **Unifor 2025**

[Cliquez ici pour réserver en ligne](#)

Aperçu de la semaine provisoire

Samedi 23 août

- Rencontres des conseils industriels

Dimanche 24 août

- Rencontres des conseils industriels
- Rencontres des comités permanents
- Rencontre du Comité des statuts
- Rencontre du Caucus du Québec

Lundi 25 août

- Séance d'orientation des nouvelles déléguées et nouveaux délégués
- Séance plénière du congrès - Jour 1
- Caucus de la condition féminine
- Réception de bienvenue

Mardi 26 août

- Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur
- Séance plénière du congrès - Jour 2
- Rencontres des caucus régionaux
- Rencontre du caucus LGBTQ

Mercredi 27 août

- Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs
- Séance plénière du congrès - Jour 3
- Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité
- Caucus des alliées et alliés

Jeudi 28 août

- Séance plénière du congrès - Jour 4
- Réception en soirée

Vendredi 29 août

- Séance plénière du congrès - Jour 5
(Ajournement au plus tard à midi, HP)



Élections et dates importantes

Élections

Lors de ce Congrès statutaire, des élections se tiendront pour les postes suivants :

- Présidente nationale ou président national
- Secrétaire-trésorière nationale ou secrétaire-trésorier national
- Directeur québécois*
- Directrice ou directeur de la région de l'Ouest
- Directrice ou directeur de la région de l'Ontario
- Directrice ou directeur de la région de l'Atlantique

*Dans le cadre du Congrès statutaire, une proposition visant à confirmer l'élection de la directrice québécoise ou du directeur québécois telle que recommandée par le Conseil québécois est présentée aux déléguées et délégués à la suite de l'élection de la présidente ou du président et de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier.

Le Conseil exécutif national a adopté un Code électoral qui régira les élections des dirigeantes et dirigeants nationaux ainsi que des directrices et directeurs régionaux lors de ce congrès. Ce Code électoral permet à une candidate ou à un candidat de déclarer sa candidature après la date d'envoi de la présente lettre de convocation. Les candidates et les candidats déclarés doivent affirmer qu'ils acceptent de se conformer au Code électoral. Le Code électoral vise à rappeler aux candidates et aux candidats les normes élevées en matière d'éthique, de pratiques démocratiques et de conduite personnelle qui sont exigées en vertu des statuts de notre syndicat. Il régit les finances des campagnes électorales ainsi que les dons, en plus de limiter la participation des employées et employés d'Unifor dans les campagnes électorales. Le Code interdit également les dons des employeurs.

Veuillez consulter notre site web pour télécharger une copie du [Code électoral d'Unifor](#).

Une ou un membre qui déclare sa candidature à un poste de dirigeante ou dirigeant national ou de directrice ou directeur régional doit faire sa déclaration selon la méthode de son choix, mais doit simultanément envoyer un message pour déclarer sa candidature en s'engageant à respecter le Code électoral à elections@unifor.org.

Site Web du congrès

Les déléguées et délégués auront accès à un site Web dédié au congrès où ils pourront obtenir des mises à jour et télécharger les documents pertinents.

Dates importantes à retenir

Date limite pour soumettre des résolutions	27 mai
Date limite pour soumettre des modifications statutaires	27 mai
Date limite pour les réservations d'hôtel	21 juillet
Date limite pour l'inscription	26 juillet
Date limite pour l'inscription au service de garde	26 juillet